

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à vingt heures, se sont réunis à la mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 26 mars 2026, sous la présidence de **Monsieur Bernard MAILLARD, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** ARTAUD Emmanuel, BACHELIER Sandrine, BENOIT Frédéric, BREUX François-Frédéric, CADIOU Hélène, CAILLON Louissette, CHATELLIER Christian, CHICHET Audrey, DRAPEAU Yannick, DUVAL Fabien, FRESLON Alison, GROSSAUD Christelle, GUILLOU Xavier, MAILLARD Bernard, MERLAND Jessica, MOREAU Francine, PRIEUR Teddy, RIVIERE Marie-Françoise, SIONNEAU Erwann.

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice</u>	19
<u>Quorum</u>	10
<u>Nombre de Membres présents</u>	19
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	19
<u>Votes Pour</u>	19
<u>Votes Contre</u>	0
<u>Abstentions</u>	0

### Délibération N°11-2026

#### Transfert de la garantie d'emprunt au profit de la fondation perce-neige

Entre 1995 et 2019, le SIARH (syndicat regroupant 11 communes) était propriétaire du foyer *Les Hautes Roches* à Boussay. À la suite d'une demande de la Préfecture, le syndicat a été dissous au 31/12/2018.

L'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI), gestionnaire de l'établissement, a alors choisi d'acquérir le bâtiment en s'appuyant sur la souscription de plusieurs emprunts pour un montant total de 1 719 000 € réparti de la manière suivante :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	859 500 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	459 500 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	400 000 €

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Département de Loire Atlantique a garanti 50% du montant des emprunts.

Les onze communes membres ont délivré des garanties conjointes pour les 50% restant, sans solidarité entre les communes au prorata de la population.

Communes	Population municipale 2018	en %	Quote part du cautionnement en %	Répartition emprunts à garantir	Emprunt 859 500 €	Emprunt 459 500 €	Emprunt 400 000 €
BOUSSAY	2 629	7.02	3.51	60 336.90	30 168.45	15 084.23	10 056.15
LA BRUFFIERE	3 900	10.42	5.21	89 559.90	44 779.95	22 389.98	14 926.65
CLISSON	6 883	18.39	9.19	157 976.10	78 988.05	42 228.05	36 760.00
CUGAND	3 448	9.21	4.61	79 245.90	39 622.95	21 182.95	18 440.00
GETIGNE	3 614	9.65	4.83	83 027.70	41 513.85	22 193.85	19 320.00
GORGES	4 495	12.01	6.00	103 140.00	51 570.00	27 570.00	24 000.00
MONNIERES	2 125	5.68	2.84	48 819.60	24 409.80	13 049.80	11 360.00
MOUZILLON	2 764	7.38	3.69	63 431.10	31 715.55	16 955.55	14 760.00
LE PALLET	3 234	8.64	4.32	74 260.80	37 130.40	19 850.40	17 280.00
ST HILAIRE DE CLISSON	2 222	5.94	2.97	51 054.30	25 527.15	13 647.15	11 880.00
ST LUMINE DE CLISSON	2 118	5.66	2.83	48 647.70	24 323.85	13 003.85	11 320.00
Sous-total communes du SIARH	37 432	100.00	50.00	859 500.00	429 750.00	229 750.00	200 000.00
DEPARTEMENT			50.00	859 500.00	429 750.00	229 750.00	200 000.00
<b>Total</b>			100.00	1 719 000.00	859 500.00	459 500.00	400 000.00

La commune de Saint-Lumine-de-Clisson a délibéré sur cette garantie lors de sa séance du 12 septembre 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ASFEAI a disparu à la suite de sa fusion-absorption par la Fondation Perce-Neige. En conséquence, par courrier du 9 octobre 2025, la fondation, venant aux droits de l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) sollicite le transfert de cette garantie sans novation des conditions d'emprunt.

Ce transfert n'entraîne aucune modification des conditions financières de l'emprunt garanti, ni augmentation du risque pour la collectivité.

Vu la délibération n° 201909105 du 12 septembre 2019 par laquelle la commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire et du Crédit Mutuel pour le financement de l'acquisition du Foyer des Hautes Roches, situé à BOUSSAY, pour les montants suivants :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	24 383.85 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	13 003.85 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	11 320 €

Vu le courrier du 9 octobre 2025 de la fondation PERCE-NEIGE sollicitant la demande de transfert de la garantie d'emprunt à son profit compte tenu de la reprise de l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) ;

Considérant que ce transfert n'entraîne aucune modification des conditions financières de l'emprunt garanti, ni augmentation du risque pour la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte,

- le transfert de la garantie d'emprunt initialement accordée à l'Association de Soutien aux Familles d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (ASFEAI) au profit de la Fondation PERCE-NEIGE, pour les emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire et du Crédit Mutuel pour le financement de l'acquisition du Foyer des Hautes Roches, situé à BOUSSAY pour les montants suivants :

Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire	24 383.85 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 1	13 003.85 €
Crédit Mutuel – Prêt n° 2	11 241.85 €

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20260402-D11-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Autorise,

- Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes (6 Alle de l'île Gloriette-CS 24111-440410 NANTES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Fait à Saint-Lumine-de-Clisson, le 02 avril 2026.

Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance.

Bernard MAILLARD,  
Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20260402-D11-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026